http://gec.venissieux.org/DELATOUR-QUI-DOIT-DECIDER

La lettre des élus communistes et apparentés de Vénissieux N°40-Avril 2017

DELATOUR, QUI DOIT DÉCIDER ?

- Lettre des élus -

La Lettre des élus communistes et apparentés
n°4 - Septembre 2008
Conseil municipal de la ville de Vénissieux du 29 septembre 2008
208
Edito
//Dos
UNE COMMISSION LOCALE POUR L

Date de mise en ligne : jeudi 6 avril 2017

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits réservés

Notre collègue Valérie Talbi, adjointe au maire et déléguée syndicale, nous avait prévenu, le patron de Delatour cherchait à se débarrasser de tous les sites et de tous les emplois, la seule question qui se posait était de savoir comment il avait fait pour planquer la fortune extraite de l'entreprise et du travail de ses salariés.

A l'origine, l'activité était artisanale et en lien direct avec les comités d'entreprises. Le fondateur, fils d'un syndicaliste bien connu dans le réseau militant, était un petit commerçant intégré au milieu populaire des usines du sud de Lyon et de leurs militants... Le fils de ce dernier est devenu le symbole d'un patronat dur pour ceux qui y travaillent...

Ce sont les salariés, souvent des femmes, qui décideront de leurs revendications, de comment exprimer leur colère. Mais il serait incroyable que ce patron agressif qui a vécu sur le succès de l'entreprise de son père pendant des années puisse se contenter des indemnités légales pour dédommager des salariés qu'il traitait comme des pions, alors qu'il va se débrouiller pour ne rien payer des dettes de l'entreprise, et notamment qu'il va faire payer les salaires et indemnités par l'assurance chômage des salariés, autrement dit par les autres salariés.

Dans ce dossier comme dans celui de Bosch ou de Carbone-Savoie, il faut demander des comptes. Pourquoi un patron seul peut décider de l'avenir de centaines de salariés ? On nous dit que c'est la « propriété privée » ! Mais le capital de Delatour est de l'ordre de 1MEuros alors que les salariés produisaient chaque année près de 5MEuros...

Autrement dit, ce « capital » qui justifie le pouvoir de décider du patron, les salariés l'ont déjà payé des centaines de fois par leur travail depuis des années... Mais eux et elles n'ont aucun droit de décision... !

Une autre société, qui donnerait le pouvoir de décision à ceux qui produisent les richesses, c'est ce dont tous les salariés devraient discuter.

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux